



République française

DEPARTEMENT DU TARN
COMMUNE DE CUNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du jeudi 01 décembre 2022

Date de la convocation: 25/11/2022

**Membres en
exercice : 19**

**Présents :
16**

**Votants:
15**

L'an deux mille vingt-deux et le premier décembre à 20h00, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, dans la Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Marc VENZAL, Maire.

Présents : Marc VENZAL, Marie-Edith NESPOULOUS, Claude PAGES, Isabelle REDON, Laurent SEGOND, Josiane GINESTET, Jean-Charles ROGGERO, Jean-Luc GILLET, Valérie TEULET, Pascal COMBAL, Jérôme GUIBERT, Céline CARCENAC, Amélie BLACQUIERES, Dominique BARBUTO, Sophie FRERE, Delphine DESHAIES-GALINIE

Représentés: Jérôme ASSIE, Eléonore CARRIERE, Martyn LAFON

Excusés:

Absents:

Secrétaire de séance : Sophie FRERE

Secrétaire de mairie : Sylvie PALAFFRE

**Objet: Construction d'une aire de jeux pour jeunes enfants -
DEL_2022_040BIS**

Cette délibération annule et remplace celle portant le n° DEL_2022_040 suite à une erreur matérielle.

Le dispositif présenté se destine aux jeunes enfants de moins de 12 ans. Il nous paraît le mieux adapté pour développer par le jeu, le bien-être et le lien social chez l'enfant. C'est un véritable outil de découvertes, d'expériences, de prise de risques, de négociations.

L'implantation de cette aire de jeux se situe dans le cœur du village, sur l'ancien stade de foot, lieu de la réalisation du city stade. En proximité avec les écoles et le centre de loisirs, les enfants pourront en profiter pleinement.

Leurs parents pourront stationner leur véhicule juste à côté.
Une voie va être aménagée pour faciliter l'accès aux poussettes, vélos ou trottinettes.

Afin de rendre attractif, confortable et agréable ce moment passé en famille, il sera installé divers équipements : 4 bancs, une table de pique-nique, 2 poubelles.

Les terres du décapage et du terrassement de l'aire de jeux ne seront pas évacuées. Elles seront stockées à proximité et par la suite, cumulées à celles du city stade, elles seront modelées en parcours de cross vélo pour enfants de 9 à 13 ans.

Concernant le sol, il sera réalisé en régie par les employés municipaux. Le coût des fournitures est évalué à 3 500 € TTC.

Les propositions portent sur la fourniture et l'installation d'une balançoire (deux assises enfant + une assise inclusive/ bébé), d'un jeu ressort inclusif, d'un jeu ressort trois places, d'un tape-fesse, d'une structure pour jeunes enfants 2/5 ans et d'une structure plus haute pour enfants de 6/11 ans, les tests de sécurité et deux panneaux rappelant la réglementation.

Trois devis d'aire de jeux sont présentés au conseil municipal.

- HUSSON INTERNATIONNAL - LAPOUTROIE (68) : 34 247 € HT 41 097 € TTC
- GROUPE S.A.EQUIPEMENT - AMBARES (33) : 34 920.83 € HT 41 905 € TTC
- OVALEQUIP - MONTRICOUX (82) : 30 216 € HT 36 259.20 € TTC

Deux devis pour le mobilier urbain, 2 bancs, 1 corbeille, 1 table de pique-nique, sont présentés :

Manutan Collectivités : 1 860.58 € HT 2 232.69 € TTC
Adequat l'Achat public : 1 997.84 € HT 2 397.41 € TTC

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 14 Voix Pour, 1 Voix Contre et 4 Abstentions :

- **APPROUVE** les projets (aire + mobilier urbain) tels que présentés,
- **RETIENT** le devis d'OVALEQUIP d'un montant de 30 216 € HT 36 259.20 € TTC
- **RETIENT** l'offre de Manutan Collectivités : 1 860.58 € HT 2 232.69 € TTC
- **CHARGE** monsieur le maire de solliciter deux subventions :
 - o Au près du Département du Tarn, au titre du Fonds de Développement Territorial (FDT), axe 1, mesure 1,
 - o Au près de la Préfecture du Tarn au titre de la DETR 2023

- **APPROUVE** le plan de financement comme suit :

Montant des travaux :	30 216 € HT	36 259.20 € TTC
Montant du mobilier urbain :	1 860.58 € HT	2 232.69 € TTC
Total général :	32 076.58 € HT	38 491.89 € TTC

Aides

Préfecture Tarn, DETR 2023 30 % du montant hors taxe soit 9 623 €
Conseil Départemental F.D.T. 30 % du montant hors taxe soit 9 623 €

Fonds propres de la commune : 19 245.89 €

- **S'ENGAGE** à inscrire ladite dépense au budget primitif 2023,
- **AUTORISE** monsieur le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de cette opération,

RF PREFECTURE ALBI (TARN)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 14/12/2022 081;218100741-20221201-DEL_2022_040BIS-DE

- **DIT** que dans le cas où le montant des subventions serait inférieur au montant sollicité, la différence sera à la charge de la mairie.

Fait et délibéré, les, jour, mois, an, susdits et ont signé les membres présents.

Le Maire,
Marc VENZAL



La secrétaire de séance,
Sophie FRÈRE

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture
Le 14/12/2022

Publié ou notifié
le 15/12/2022

